



Destination de bureau et activité de "loisirs collaboratif"

Par **CharlesG**, le **04/08/2016** à **11:47**

Bonjour à toutes et à tous,rrnrnrnJe suis gérant d'une structure en SAS, et je viens de prendre possession d'un local avec un bail commercial (location) pour une activité de loisirs/service aux entreprises (type cohésion, team-building).rnNotre demande de déclaration préalable a été refusée en première dépose et nous allons en déposer une nouvelle.rnrnLe local est actuellement à destination de "bureau" et nous souhaitons un changement pour "commerce".rnrnrnMa question est la suivante, si d'aventure elle était refusée une seconde fois :rnQue peut-on exercer comme activité(s) dans un bâtiment à destination de "bureau" ?rnQuels sont les limites ?rnPeut-on proposer une offre de services aux entreprises ludique, et aux particuliers ?rnrnrnJe vous remercie par avance de votre temps.